

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0858

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Comité syndical et commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Désignation d'un représentant de la Métropole

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0858**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Comité syndical et commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Désignation d'un représentant de la Métropole

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Le SIGERLY a été fondé en 1935 par les communes désireuses de se regrouper pour mieux soutenir leurs droits et intérêts vis-à-vis des concessionnaires. Après diverses modifications statutaires, le SIGERLY est compétent en matière de concession de distribution publique de gaz et d'électricité, mais aussi d'éclairage public et de dissimulation coordonnée des réseaux.

Le syndicat assure également des activités en matière de maîtrise de la demande en énergie auprès des communes, de coordination d'achat d'énergie ou d'autres démarches en lien avec les enjeux de la transition énergétique.

Conformément aux articles L 5721-1 et L 3641-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le SIGERLY est un syndicat mixte ouvert, qui regroupe aujourd'hui la Métropole de Lyon et 66 communes, dont 8 communes urbaines du Département du Rhône.

Pour accomplir sa mission, le SIGERLY propose à ses membres :

- des compétences dites "à la carte" :

- . concession de la distribution publique d'électricité et de gaz,
- . dissimulation coordonnée des réseaux,
- . éclairage public ;

- des activités dites "partagées" :

- . coordination de groupements de commandes,
- . financement, réalisation et exploitation d'installations photovoltaïques,
- . accompagnement de projets basés sur l'efficacité énergétique et suivi de consommation d'énergies (CEP),
- . valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE),
- . expertise des devis de raccordement émis dans le cadre des demandes de raccordement au réseau de gaz et d'électricité,

. coordination de maîtrise d'ouvrage pour les opérations de travaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole est compétente, en lieu et place des communes, en matière de :

- concession de la distribution publique d'électricité et de gaz,
- création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains.

Pour ces compétences, la Métropole s'est substituée au sein du SIGERLY aux 48 communes membres situées avant 2015 sur son territoire.

II - Modalités de représentation

1° - Comité syndical

Le comité syndical est composé aujourd'hui de délégués titulaires et suppléants issus des communes et de la Métropole. Chaque commune compte un délégué titulaire et un délégué suppléant.

La Métropole dispose de 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants.

2° - Commission consultative paritaire

Le comité syndical du SIGERLY, lors de sa réunion du 9 décembre 2015, a décidé l'instauration d'une commission consultative paritaire prévue à l'article L 2224-37-1 du CGCT.

Cette commission a pour but de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données. Elle comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de la Métropole, à savoir :

- 8 délégués (4 du SIGERLY, 3 issus des EPCI et 1 issu de la Métropole),
- le Président de la commission consultative (le Président du SIGERLY ou son représentant).

Par délibérations du Conseil n° 2020-0043 du 27 juillet 2020 et n° 2021-0411 du 25 janvier 2021, la Métropole a désigné ses représentants :

- monsieur Eric Perez en tant que titulaire au sein de la commission consultative paritaire du SIGERLY,
- 20 titulaires et 20 suppléants au sein du comité syndical du SIGERLY répartis comme suit :

Titulaires	Suppléants
1 - Eric PEREZ	1 - Emeline BAUME
2 - Sylvain GODINOT	2 - Bertrand ARTIGNY
3 - Philippe GUELPA-BONARO	3 - Fabien BAGNON
4 - Vinciane BRUNEL VIEIRA	4 - Séverine HEMAIN
5 - Corinne SUBAÏ	5 - Béatrice VESSILLER
6 - Véronique Denise GIROMAGNY	6 - Jérémy CAMUS
7 - Nicolas BARLA	7 - Stéphane GOMEZ
8 - Jean-Claude RAY	8 - Florence ASTI-LAPPERIERE
9 - Nicole SIBEUD	9 - Gaël PETIT
10 - Anne REVEYRAND	10 - Nathalie BRAMET-REYNAUD
11 - Gilbert-Luc DEVINAZ	11 - Joëlle PERCET
12 - Joëlle SECHAUD	12 - Matthieu VIEIRA
13 - Pierre-Alain MILLET	13 - Valentin LUNGENSTRASS
14 - Christiane CHARNAY	14 - Nathalie DEHAN
15 - Pascal DAVID	15 - Sonia ZDOROVITZOFF
16 - Jean-Luc DA PASSANO	16 - Michaël MAIRE
17 - Laurence FAUTRA	17 - Benjamin BADOUARD
18 - Julien SMATI	18 - Blandine COLLIN
19 - Sandrine CHADIER	19 - Caroline LAGARDE
20 - Myriam FONTAINE	20 - Floyd NOVAK

Dans le prolongement du 2^{ème} tour de scrutin relatif au renouvellement général des conseils régionaux intervenu le 27 juin 2021, madame Laurence Fautra a été élue Conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes.

En application de la législation limitant le cumul des mandats, madame Laurence Fautra a démissionné de son mandat de Conseillère de la Métropole, laissant, en conséquence, un siège de titulaire vacant au sein du comité syndical du SIGERLY.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à la désignation correspondante ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime de la Commission permanente pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret, en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Claude COHEN en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité syndical du SIGERLY.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-267554-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
